

Alexandre Maulin :

« Accompagner, simplifier, anticiper »

Alexandre Maulin est le nouveau président de Domaines skiabiles de France. Le PDG du Groupe Maulin-ski, qui exploite les domaines skiabiles des Sybelles, du Corbier, de Saint-Jean-d'Arves et de Saint-Sorlin-d'Arves, se dit très préoccupé par la suppression prévue de la défiscalisation du gasoil non routier et l'avenir de l'immobilier de loisirs.



Les adhérents de Domaines skiabiles de France (DSF), qui vient de fêter ses quatre-vingts ans, représentent aujourd'hui une grande majorité des exploitants. Syndicat professionnel de la branche, DSF est chargé de défendre les intérêts des exploitants et de négocier tous les sujets d'ordre technique, administratif et juridique. Un rôle encore accru par les aléas météorologiques, le mode de gestion des délégations de service public et la multiplication des métiers techniques.

PLM : Quelle politique entendez-vous mener à la tête de Domaines skiabiles de France ?

Alexandre Maulin : Il faut d'abord dire que, d'une façon générale, les actions initiées et menées par DSF depuis des années marchent très bien. C'est donc dans ce cadre que nous avons défini notre feuille de route. Nous voulons encore mieux accompagner les exploitants dans la défense de leurs domaines skiabiles, en leur apportant un soutien individuel si nécessaire et en tissant des relations mutuellement bénéfiques avec nos partenaires que sont les administrations et les associations avec lesquelles nous travaillons.

À cet égard, l'ANEM nous apporte une aide très précieuse. Nous entendons aussi proposer des outils simples pour répondre aux sollicitations : délais réglementaires, modèles juridiques, ainsi que tout ce qui peut être nécessaire et qu'on ne peut pas forcément gérer tout seul dans son entreprise ; en somme, remettre du bon sens dans le mille-feuille administratif.

Enfin, nous voulons faciliter le parcours client en lien avec nos partenaires et promouvoir l'innovation afin de se préparer aux contraintes de l'avenir. Ce sont les éléments principaux de notre feuille de route. Nous voulons aussi ren-

forcer le partenariat entre les exploitants, notamment entre les plus importants et les plus modestes.

PLM : Concrètement, quel est le principal point noir de la situation actuelle ?

A.M. : Aujourd'hui on se rend bien compte des limitations que nous impose le système de délégation de service public, lequel est très restrictif et souvent un frein au développement et à l'investissement. L'avenir de l'immobilier de loisirs en est une parfaite illustration. Il nous faut réfléchir au modèle de développement du futur qui permettra de créer des nouveaux lits, lesquels devront rester chauds dans le sens d'un développement durable et sans avoir tous les dix ou quinze ans à rechercher de nouvelles solutions.

PLM : Sur ce plan, quelles sont les pistes que vous entendez examiner ?

A.M. : Nous travaillons avec les parlementaires de la montagne sur des réformes incitatives qui permettraient de faire porter l'immobilier de loisirs par des acteurs locaux, lesquels en feraient leur outil de travail et non pas par des personnes qui, à terme, vont vouloir le réserver à leur seul usage personnel.

PLM : Quel est votre dossier prioritaire ?

A.M. : L'urgence c'est la suppression de la défiscalisation du gasoil non routier pour lequel nous bénéficions d'un tarif spécifique et dont la suppression est prévue dans le projet de loi de finances.

Là encore, nous travaillons main dans la main avec l'ANEM pour trouver des solutions car l'impact serait catastrophique sur les courbes d'exploitation des domaines skiabiles puisqu'on parle d'une hausse des charges équivalente à 2 % du chiffre d'affaires des exploitants...